



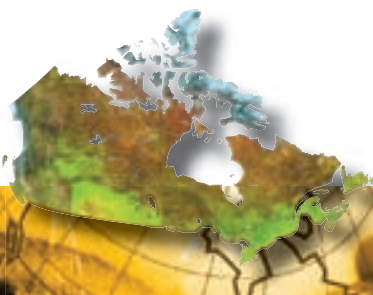
Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Secteur des minéraux
et des métaux

Minerals and
Metals Sector

PLAN D'AFFAIRES DU SMM



2002-2004

une vision qui donne des résultats

Canada 

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Vision du SMM.....	1
Objectif.....	1
Orientations stratégiques.....	1
À propos du SMM.....	1
Mission, mandat et principes directeurs	2
<i>Mission</i>	2
<i>Principes directeurs de RNCan</i>	2
<i>Mandat</i>	3
Clients et partenaires.....	4
Approche.....	4
L'industrie des minéraux et des métaux du Canada	5
Défis et possibilités	6
Contexte international : défis et possibilités sur la scène mondiale.....	6
<i>Mondialisation</i>	6
<i>Changement technologique</i>	6
<i>Engagement de la société civile</i>	7
<i>Gouvernance nationale et internationale</i>	7
<i>De l'intendance de l'environnement au développement durable</i>	8
Contexte de l'exploitation des minéraux et des métaux	9
<i>Social</i>	10
<i>Environnemental</i>	10
<i>Économique</i>	10
Nouveaux enjeux scientifiques et technologiques.....	11
Priorités du gouvernement du Canada	12
Discours du Trône de 2002.....	12
Budget de 2003.....	13
Stratégie d'innovation du Canada.....	14
<i>Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes</i>	15
Dixième rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada.....	16
<i>Priorités stratégiques de la fonction publique du Canada pour 2003-2004</i>	17
Objectif n° 1 : Information pour prendre des décisions équilibrées au sujet des ressources naturelles	18
Objectif n° 2 : Avantages économiques, sociaux et environnementaux durables pour les générations actuelles et futures, grâce à la mise en valeur des ressources naturelles	21
Objectif n° 3 : Stratégies qui réduisent l'impact sur l'environnement dans le secteur des ressources naturelles	27
Objectif n° 4 : Sûreté et sécurité dans le secteur des ressources naturelles	30
Objectif n° 5 : Ministère géré avec efficacité et efficience	32
Notes	35

INTRODUCTION

À l'automne de 2001, le Secteur des minéraux et des métaux (SMM) du ministère des Ressources naturelles du Canada (RNCa) a lancé son premier plan stratégique : *Horizon 2006*. Le plan renferme une vision et des orientations stratégiques qui fournissent un cadre d'action.

Objectif

Le SMM a produit ce plan d'affaires pour 2002-2004 afin de préciser comment il s'y prendra pour se conformer, en termes de méthodes et de produits livrables, à la vision et aux orientations stratégiques définies dans *Horizon 2006* ainsi qu'aux objectifs et aux priorités du Ministère et de l'appareil gouvernemental dans son ensemble.

Orientations stratégiques

Pour concrétiser sa vision, le SMM s'est donné, dans *Horizon 2006*, ces quatre orientations stratégiques qui présideront à ses activités au cours des quatre prochaines années :

- se faire les champions de l'innovation;
- assurer au Canada une forte présence sur la scène internationale;
- contribuer à la santé et à la sécurité des collectivités canadiennes;
- appuyer une industrie canadienne vibrante et responsable.

Les orientations stratégiques appuient les cinq objectifs du cadre de planification, de rapport et de responsabilisation de RNCa, qui forme la base de ce plan.

À propos du SMM

Le SMM est la principale source fédérale de savoir scientifique et technologique et de conseils stratégiques en ce qui concerne les ressources minérales et métalliques du Canada ainsi que la réglementation et la technologie des explosifs. Le SMM est le maître d'œuvre gouvernemental de la promotion de la mise en valeur durable et de l'utilisation responsable des ressources minérales et métalliques du Canada. Le SMM est l'un des cinq secteurs de RNCa, les autres étant le Secteur des sciences de la Terre, le Secteur de l'énergie, le Service canadien des forêts et le Secteur des services intégrés.

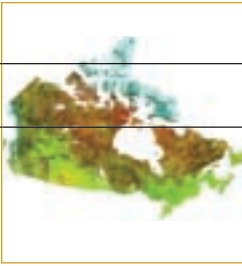
Le SMM se compose de quatre directions : Analyse économique et financière, Politique des minéraux et des métaux, Technologie minérale, et Infrastructure informationnelle et Services. Le SMM consacre une bonne partie de ses ressources aux sciences et à la technologie et accueille trois des principaux établissements de recherche scientifique du Canada : les Laboratoires des mines et des sciences minérales de CANMET, le Laboratoire de la technologie des matériaux de CANMET et le Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs de CANMET. De plus, le SMM applique la *Loi sur les explosifs* et le *Règlement sur les explosifs*, par l'entremise de sa Division de la réglementation des explosifs.



La grande majorité des installations du SMM sont situées à Ottawa, où elles forment le complexe de Bells Corners et celui, plus grand, de la rue Booth. Le SMM a de plus des laboratoires régionaux à Sudbury (Ontario) et à Val-d'Or (Québec). La Division de la réglementation des explosifs, qui est intégrée à la Direction de la technologie minérale, a des bureaux à Halifax (Nouvelle Écosse), à Varennes (Québec), à Calgary (Alberta) et à Vancouver (Colombie-Britannique).

Vision du SMM

Le Canada doit être un modèle pour le monde entier. Il doit montrer comment il applique les principes du développement durable par une bonne intendance de ses ressources minérales et métalliques, dans le but de rehausser la qualité de vie de sa population et de ses collectivités.



Mission, mandat et principes directeurs

Mission

Le SMM a pour mission de conseiller le gouvernement et de mettre de l'avant son programme quant aux aspects économiques, sociaux, environnementaux, scientifiques et technologiques de la mise en valeur et de l'utilisation des minéraux et des métaux. Un des rôles importants du SMM consiste à produire et à diffuser du savoir afin de veiller au bien-fondé des décisions qui touchent la mise en valeur durable des minéraux et des métaux réalisée au profit des Canadiens et des Canadiennes.

Principes directeurs de RNCan

La sincérité, le respect, l'honnêteté, l'équité et l'intégrité sont à la base des rapports que nous entretenons avec les citoyens canadiens, nos clients et entre nous. Ces principes directeurs définissent les normes, les convictions et les valeurs de notre organisation et sont l'expression de ce à quoi nous aspirons. Nous accordons beaucoup de valeur à l'engagement et au dévouement des gens qui forment notre organisation et nous croyons que :

- un fort leadership est essentiel;
- nos gens sont notre plus grande force;
- une planification efficace nous aide à nous améliorer;
- notre avenir repose sur la créativité et l'innovation;
- l'intérêt de la population canadienne est de la plus grande importance;
- la qualité du service à la clientèle va de soi;
- l'efficacité des communications est une responsabilité qui se partage;
- la coopération est la clé de notre succès.

Mission, mandat et principes directeurs

Mandat

Le mandat du SMM découle de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles* (1994), de la *Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles*, de la *Loi sur les explosifs*, de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts* (2002). Aux termes de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles* (1994) et au nom du Ministre, le SMM :

- voit à la mise en valeur durable des ressources naturelles du Canada;
- contribue au renforcement des capacités scientifiques et technologiques canadiennes;
- cherche à accroître la mise en valeur et l'utilisation responsables des ressources naturelles du Canada ainsi que la compétitivité des produits des ressources naturelles du Canada;
- participe à l'amélioration et à la promotion de l'accès aux marchés;
- favorise la coopération avec les gouvernements et les organismes non gouvernementaux (ONG) au Canada et à l'étranger;
- administre la participation du Canada au Processus de Kimberley et délivre les certificats du Processus de Kimberley;
- recueille, compile, analyse et diffuse de l'information et coordonne des activités dans le domaine de l'information.

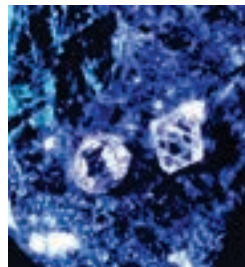
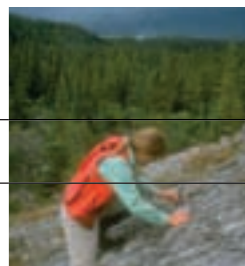
La *Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles* confère au SMM le pouvoir d'agir au nom du Ministre pour recueillir, compiler et publier des statistiques sur l'exploration, la mise en valeur et la production minérales et sur les industries minière et métallurgique du Canada. Le SMM recueille et publie des données économiques sur les procédés et les activités relatives à l'utilisation des minéraux et des métaux et conserve des registres des mines et des travaux miniers au Canada.

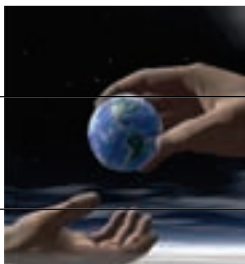
Dans le cadre de l'application de la *Loi sur les explosifs* et du *Règlement sur les explosifs*, le SMM classe les explosifs et délivre les licences, les permis et les certificats nécessaires à la fabrication, à l'importation, à la vente et à l'entreposage des explosifs de sautage, des munitions, des agents propulsifs, des feux d'artifice et des pièces pyrotechniques.

Par l'adoption et la mise en oeuvre de la *Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts*, le Canada concrétise son engagement de participer au Processus de Kimberley, un régime international de certification visant à assurer que le commerce des diamants bruts ne serve pas à financer des conflits armés. Le SMM vérifie les données consignées sur les demandes de certificats canadiens du Processus de Kimberley et émet ces certificats; reçoit les certificats accompagnant les diamants bruts importés au Canada à partir d'autres pays participant au Processus; effectue les inspections stipulées dans la Loi; exécute d'autres activités, comme recueillir, utiliser et fournir les statistiques prescrites par la Loi.

Le SMM remplit le mandat confié au Ministre dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* et dans la *Loi sur la taxe d'accise*, en émettant des certifications, des décisions et des opinions sur l'interprétation de ces lois et sur leur application à l'industrie des minéraux. Le SMM aide Justice Canada à défendre l'intégrité de ces deux lois devant les tribunaux et prévient ainsi la perte de recettes par l'État.

Le SMM assume aussi des responsabilités aux termes de divers accords et protocoles d'entente conclus avec les provinces, les territoires et d'autres ministères fédéraux.





Clients et partenaires

Le SMM fait affaire avec une vaste gamme de parties, notamment le secteur privé, les groupes environnementaux, les peuples autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les autres ministères et organismes fédéraux, les gouvernements étrangers et les organismes internationaux. En outre, il offre sa collaboration, son savoir et ses services de recherche à des clients gouvernementaux, institutionnels et industriels (de l'extraction du minerai à la fabrication des produits et au recyclage), afin d'élaborer des politiques et des technologies novatrices qui apportent des avantages économiques, environnementaux et sociaux à la population de toutes les régions du Canada, mais tout particulièrement aux collectivités nordiques, rurales et autochtones.

Approche

Les activités du SMM seront :

- S**pécifiques — ce qui doit être accompli sera défini avec précision;
- M**esurables — les activités seront axées sur les résultats et, dans la mesure du possible, elles seront mesurables;
- A**ppropriées — les activités s'inscriront dans la vision globale, la mission et le mandat du SMM, tels qu'ils sont énoncés dans *Horizon 2006*;
- R**éalistes — les activités seront réalisables compte tenu des ressources et du mandat du SMM;
- T**emps opportun — toutes les activités énumérées dans les objectifs 1 à 5 de RNCan seront terminées au cours de la période visée par ce plan, soit 2002-2004, même si, évidemment, une bonne part des travaux du SMM sont permanents.

L'industrie des minéraux et des métaux du Canada

Au pays

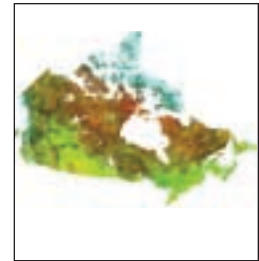
- L'industrie des minéraux et des métaux contribue pour 35,1 milliards de dollars ou 3,7 % au PIB du pays.
- Plus de 376 000 Canadiens et Canadiennes travaillent directement dans l'industrie des minéraux et des métaux et occupent ainsi 40 % des emplois disponibles dans le secteur des ressources naturelles.
- L'industrie des minéraux et des métaux représente 2,5 % de tous les emplois disponibles au Canada.
- Les travailleurs de l'industrie des minéraux et des métaux reçoivent certains des salaires les plus élevés au Canada, soit en moyenne 1 000 \$ par semaine, alors que la moyenne nationale est de 650 \$ par semaine.
- Les dépenses de R-D liées à l'exploitation minière se sont chiffrées à 370 millions de dollars en 2001, ayant augmenté de 14,6 % par rapport à 2000. L'industrie minière est le neuvième plus important investisseur canadien dans la R-D. En 2001, elle a exécuté environ 3,2 % de toute la R-D faite dans le secteur industriel au Canada.
- L'industrie des minéraux et des métaux compte parmi les plus productives au Canada. De 1981 à 1998, la productivité totale des facteurs dans l'industrie des minéraux et des métaux a augmenté en moyenne de 2,7 % par année, alors que le taux global pour le Canada était de 1 %.
- Plus de 3 000 compagnies de recyclage des métaux, qui sont pour la plupart des petites et des moyennes entreprises (PME), emploient près de 15 000 Canadiens et Canadiennes.
- Les revenus tirés du recyclage des métaux ont récemment atteint 60 millions de dollars – du jamais vu – et ils continuent d'augmenter.
- L'industrie des minéraux et des métaux du Canada est un marché pour plus de 2 200 PME qui lui fournissent des services et des équipements.

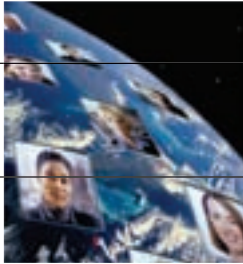
Sur la scène mondiale

- Le Canada est un chef de file mondial :
 - en production de minéraux et de métaux (magnésium, aluminium, potasse, uranium, nickel, or, argent, minéraux du groupe du platine);
 - en production de diamants certifiés propres;
 - en technologies environnementales, notamment le recyclage et la restauration des sites miniers;
 - sur les marchés financiers (le tiers des capitaux propres réunis mondialement pour de l'exploration et de la mise en valeur minérales provient du Canada).
- Les sociétés canadiennes ont fait preuve de leadership mondial en construisant et en exploitant des mines conformément aux principes du développement durable, un peu partout dans le monde.
- L'industrie des minéraux et des métaux se situe au coeur de l'activité commerciale internationale du Canada, et il arrive souvent qu'elle est le berceau de la première activité d'exportation d'une PME canadienne.
- Les exportations de minéraux et de métaux représentent 12,2 % de toutes les exportations canadiennes et leur valeur se chiffre à 45,4 milliards de dollars.
- L'industrie des minéraux et des métaux et les industries connexes contribuent pour 1,4 milliard de dollars à la balance commerciale du Canada, ce qui représente 2,4 % de l'excédent commercial du pays.
- L'industrie des minéraux et des métaux et les industries connexes comptent pour 12 % dans les investissements directs du Canada à l'étranger.
- En 2001, les nouveaux investissements de capitaux dans l'industrie des minéraux et des métaux ont totalisé 6,6 milliards de dollars ou 3,4 % de tous les nouveaux investissements de capitaux au Canada.

Influence régionale des minéraux et des métaux

- Les minéraux et les métaux comptent pour plus de 60 % du volume de marchandises transitant par les ports et 55 % des revenus tirés du transport ferroviaire de marchandises.
- Vingt-six pour cent de tous les Autochtones du pays qui oeuvrent dans le secteur des ressources primaires travaillent dans l'industrie minière.
- L'industrie des minéraux et des métaux et les industries connexes font affaire avec la majorité des quelque 20 000 entreprises autochtones du pays.
- En 1996 (données les plus récentes), plus de 100 collectivités canadiennes dépendaient de l'industrie des minéraux et des métaux.





DÉFIS ET POSSIBILITÉS

Contexte international : défis et possibilités sur la scène mondiale

Sur la scène internationale, cinq grands leviers président au changement à long terme : la mondialisation, le progrès technologique, l'engagement de la société civile, le morcellement d'États (aussi appelé balkanisation) et la progression de l'intendance de l'environnement vers le développement durable. Ces tendances présentent à la fois des défis et des possibilités.

Mondialisation

Il est permis de soutenir qu'à l'heure actuelle, la plus forte tendance à laquelle nous devons faire face est la mondialisation des économies mondiales. La mondialisation est née d'une élimination progressive des obstacles au commerce et à la circulation des capitaux, de progrès technologiques fondamentaux et d'une réduction constante des coûts de la technologie du transport, des communications et de l'information.¹ Les activités menées à l'extérieur du Canada ont un impact profond sur notre environnement, notre économie et notre vie sociale. En fin de compte, nous vivons dans un « village d'envergure planétaire ».

Les avantages de la mondialisation sont évidents : accélération de la croissance économique, hausse du niveau de vie pour bon nombre de gens, accroissement de l'innovation et de la diffusion de la technologie et des compétences en gestion, et création de possibilités économiques. La mondialisation offre certes des possibilités, mais elle présente aussi des défis, comme la perte croissante de souveraineté et la répartition inégale de ses avantages. Ces derniers demeurent en effet très concentrés dans un nombre de pays relativement peu élevé. Le défi consiste donc à s'assurer que la mondialisation est une force positive pour toute la population de la planète en la rendant davantage inclusive.

Changement technologique

La rapidité du changement technologique touche tous les secteurs de la société – l'industrie, l'appareil gouvernemental et les individus. On prévoit que les innovations dans les domaines de la technologie de l'information et des communications, des énergies renouvelables, de la biotechnologie, de la science des matériaux et de la nanotechnologie seront les principales sources de nouveaux progrès dans l'avenir prévisible. On prévoit aussi que l'intégration de ces disciplines pour en créer de nouvelles accélérera l'innovation et aura des retombées de taille sur les affaires, sur l'appareil gouvernemental et sur la santé et la sécurité du public.

Ensemble, la rapidité du changement technologique et la mondialisation accroissent la concurrence sur les marchés partout dans le monde et, de ce fait, la nécessité de réaliser d'autres progrès technologiques. Comme le disent souvent les cadres du monde des affaires et de l'appareil gouvernemental au Canada et à l'étranger, la mise au point et l'adoption de technologies novatrices sont les fondements du succès dans le contexte de l'économie mondiale.

Contexte international : défis et possibilités sur la scène mondiale

Engagement de la société civile

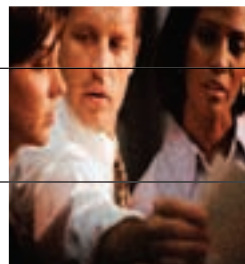
Dans la foulée des progrès technologiques facilitant les communications (p. ex., Internet) et en réponse à la mondialisation du commerce, un nouveau levier mondial prend naissance – l'autonomisation et l'engagement actif de la société civile.² Cette tendance représente un mouvement d'opposition aux forces de la mondialisation qui ne tentent pas de redresser ses iniquités, au fossé grandissant entre les riches et les pauvres, et à la diminution de l'efficacité avec laquelle les États protègent leurs citoyens des répercussions de la mondialisation du commerce et de la distribution inégale des avantages de la technologie. Ce mouvement d'opposition se traduit par des initiatives consuméristes obligeant les compagnies à adopter des politiques de responsabilité sociale, par des activités communautaires qui sont liées à l'environnement ou qui sont menées par des Autochtones et qui visent à restreindre ou à contrôler la mise en valeur des ressources naturelles et par des tentatives, souvent violentes, de groupes minoritaires ethniques et religieux d'obtenir le statut de nation.

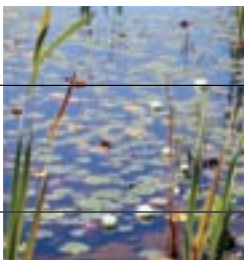
L'engagement actif de la société civile commence à influencer les politiques et les activités à tous les niveaux. Au Canada, la consultation du public fait maintenant partie intégrante de la gouvernance de toute chose, qu'il s'agisse de modifier des règlements de zonage municipaux ou d'établir notre budget national. La société civile est en train de réorganiser de nombreuses institutions transnationales clés d'envergure mondiale, comme la Banque mondiale et les Nations Unies. Bon nombre de ces institutions ont été créées il y a une soixantaine d'années, donc au lendemain de la deuxième guerre mondiale, alors que le contexte était très différent. La nécessité de mobiliser la société civile d'une manière inclusive a des répercussions sur chacun des aspects des travaux du SMM, depuis sa participation au Sommet mondial sur le développement durable jusqu'à ses travaux avec les collectivités autochtones, sans oublier le niveau individuel, où elle se manifeste dans les politiques et les pratiques de RNCan en matière de ressources humaines. Le principal défi pour le SMM consiste à élargir son rayonnement afin de mobiliser des parties intéressées non traditionnelles, comme les groupes des domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement, les groupes travaillistes et les collectivités dépendant de l'exploitation des minéraux.

Gouvernance nationale et internationale

Pour faire affaire sur la scène internationale, il faut pouvoir composer avec les structures de gouvernance différentes, et parfois insuffisantes, qui sont en place dans les pays en développement. Certains des événements les plus sanglants et les plus destructeurs de notre époque sont le fruit d'une gouvernance inefficace ou insuffisante. Le morcellement d'États et le cycle de guerre civile et d'appauvrissement qui s'ensuit sont attribuables à de nombreuses réalités fondamentales, notamment l'exploitation abusive et l'épuisement des ressources naturelles.³ La tragédie du 11 septembre nous a fait réaliser plus que jamais l'existence de liens intégraux entre, d'une part, les sentiments d'injustice et d'aliénation découlant d'un manque de gouvernance et, d'autre part, la violence et le terrorisme. Il suffit de penser au désir du Québec d'obtenir le statut de nation, ou au démantèlement de l'ancienne Yougoslavie, ou encore aux conflits internes en Afrique qui ont amené le Canada à être l'un des maîtres d'oeuvre de la création du Processus de Kimberley pour se rendre compte que l'absence d'équité et d'inclusivité dans les structures de gouvernance a de terribles répercussions.

Des compagnies minières appartenant à des intérêts canadiens exercent leurs activités dans plus de 100 pays à travers le monde. Il est donc impérieux de reconnaître les enjeux liés à la gouvernance et, dans la mesure du possible, de les régler proactivement. Des politiques internationales clés comme le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et le mouvement mondial de lutte contre la pauvreté sont autant de tentatives mondiales d'améliorer la gouvernance dans les pays en développement. Le SMM aide les pays de l'Amérique latine et de l'Afrique à se doter d'une gouvernance adéquate qui permettra à l'exploitation minière de contribuer au développement durable de leurs collectivités. La population canadienne semble préférer de petites unités de gouvernance. Alors, on assiste au Canada à un accroissement des paiements de transfert fédéraux et à l'instauration d'un nouvel esprit de consultation et de collaboration dans les rapports entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires. Au niveau des entreprises, l'accent mis sur la responsabilité sociale et une attention toute particulière aux besoins des parties intéressées locales constituent une réponse calculée aux besoins en matière de gouvernance équitable et inclusive.





Contexte international : défis et possibilités sur la scène mondiale

De l'intendance de l'environnement au développement durable

Les approches en intendance de l'environnement ont évolué de plusieurs façons importantes. L'intendance de l'environnement visait au départ à protéger les aspects uniques de notre environnement – air propre ou eau propre – ou les espèces charismatiques comme les blanchons et les chouettes tachetées. Son objectif est maintenant holistique, intégré et fondé sur les trois piliers du développement durable : l'environnement, l'économie et la société. Le mouvement environnemental s'est institutionnalisé. Les activistes de la première heure et le mouvement consumériste jouent encore un rôle important, mais les accords internationaux et multilatéraux visant l'environnement sont maintenant les principaux instruments d'intendance de l'environnement. Dans le domaine de l'environnement, le Canada a signé 59 accords internationaux ayant force obligatoire, notamment des engagements multilatéraux ayant trait aux déversements de produits chimiques, au changement climatique, à l'appauvrissement de l'ozone et à la biodiversité et plusieurs accords régionaux ayant force obligatoire.⁴ Plusieurs lois environnementales d'importance, déjà adoptées ou en voie d'examen au Parlement, définissent les normes de la performance environnementale en des termes qui s'harmonisent avec les accords internationaux déjà signés par le Canada.⁵

Les décideurs cherchent de plus en plus à renforcer le lien entre l'environnement et l'économie. On a avantage à voir dans le Protocole de Kyoto sur le changement climatique une politique économique, ses trois mécanismes de flexibilité⁶ étant conçus pour aider à réduire la dépendance de notre économie au dioxyde de carbone. L'intégration de l'environnement et de l'économie aide à piloter le programme social. La pauvreté des pays en développement et leur dépendance à l'égard des institutions financières internationales appuient la mise en oeuvre de normes internationales dans le domaine de l'environnement. En outre, l'intégration de l'environnement et de l'économie se révèle dans le changement d'attitude des entreprises à l'égard de l'intendance de l'environnement. Des entreprises progressistes, des entreprises qui sont, par exemple, inscrites à l'indice Dow Jones de la durabilité⁷, considéraient autrefois les systèmes de gestion de l'environnement comme rien de plus que la rançon des affaires, mais ces systèmes font maintenant partie de leurs principaux instruments d'augmentation de la productivité et de la rentabilité.

Contexte de l'exploitation des minéraux et des métaux

Depuis l'aube des temps, la capacité d'extraire, de fondre et d'ouvrir des métaux fait partie des caractéristiques qui définissent une civilisation avancée. Heureusement pour les archéologues, les artefacts en métal comptent parmi les oeuvres durables des humains. Évidemment, c'est le potentiel de durabilité qui explique la difficulté de gérer l'impact de l'industrie des minéraux et des métaux conformément aux principes du développement durable.

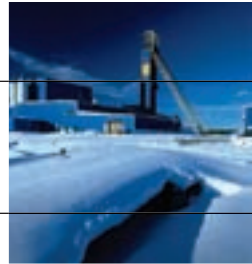
De nos jours, des pays en développement sont capables d'utiliser des industries extractives, comme l'exploitation des gisements de minéraux et de métaux, de pétrole et de gaz, pour rendre leur économie compétitive sur le marché mondial. Entre-temps, les pays développés font preuve de leadership économique par de la transformation à valeur ajoutée et par de la récupération et du recyclage de ressources. L'histoire économique du Canada regorge d'efforts de la part de la population pour ajouter de la valeur aux abondantes ressources naturelles de son pays tout en protégeant l'environnement naturel de ce dernier.

Le SMM s'occupe de toute la gamme des activités à valeur ajoutée dans le domaine des minéraux et des métaux : l'identification et l'extraction de la matière première, la fusion et l'affinage, la fabrication des produits semi ouvrés, la fabrication des produits ouvrés et l'assemblage de ces produits, et la récupération et le recyclage des ressources. Cette gamme d'activités fait partie intégrante de l'économie du Canada dans son ensemble et du style de vie de la population canadienne. Sans les carrières et les sablières, nous n'aurions pas d'industrie de la construction, nos routes seraient beaucoup plus dangereuses en hiver qu'elles le sont maintenant et le rendement de nos cultures serait moins élevé faute de potasse. Sans la fusion des métaux non ferreux et la production d'acier de première fusion, les compagnies qui fabriquent des produits laminés, moulés, forgés et extrudés pour nos industries de l'automobile, de l'aéronautique, des télécommunications et de la haute technologie n'existeraient pas. Enfin, même notre allure personnelle dépend des minéraux et des métaux. Sans eux, nous n'aurions pas de montres, ni de bijoux, fermetures éclair, boutons et oeilletons de chaussures, et nos vêtements n'auraient pas de couleur faute de teintures.

La nécessité de trouver continuellement de nouvelles façons d'innover et d'accroître la valeur dans l'industrie des minéraux et des métaux est donc intégralement liée à notre qualité de vie. Les innovations géoscientifiques nous permettent de découvrir de nouveaux gisements de minéraux. Les innovations en exploitation minière nous permettent d'extraire des minéraux à de grandes profondeurs et dans des gisements auparavant non économiquement viables, tout en protégeant la santé et la sécurité des travailleurs et en réduisant le plus possible l'impact de cette extraction sur l'environnement. Les innovations dans les méthodes de production améliorent la productivité, permettent de réaliser des économies d'énergie et éliminent des coûts de transport en combinant des étapes de production normalement espacées par des centaines de kilomètres. De nouvelles technologies de récupération de ressources et de recyclage nous permettent d'ajouter de la valeur à la partie terminale du cycle de production, en transformant ce qui était auparavant des déchets en de nouveaux produits qui raffinent notre style de vie tout en protégeant l'environnement.

À mesure que les liens entre le style de vie, la valeur sociale et économique sous-jacente de l'activité commerciale et l'impact de cette activité commerciale sur l'environnement deviennent évidents, un nouvel éthos prend forme. Les compagnies minières commencent à redéfinir leurs responsabilités et leur rôle, tout particulièrement leurs rapports avec les parties intéressées. Elles délaissent progressivement le modèle traditionnel dans lequel elles se contentaient de maximiser le rendement de leur capital tout en tenant compte de la loi, de l'éthique et de la perception du public et permettent plutôt aux parties intéressées de tirer avantage de l'entreprise au prorata de leur participation dans celle-ci. Non seulement les compagnies cherchent à entamer un dialogue avec les parties intéressées, mais elles entretiennent également une collaboration avec les collectivités, les gouvernements, les organismes non gouvernementaux et les organisations internationales.

Au Canada, le cheminement vers la mise en valeur durable de nos ressources en minéraux et en métaux comporte certes de nombreux défis, mais il offre aussi des occasions. Les grands thèmes aux plans des défis et des occasions sont regroupés ci-après, en fonction des trois piliers du développement durable.





Contexte de l'exploitation des minéraux et des métaux

Social

- Augmenter la capacité des peuples autochtones de participer à l'activité économique et appliquer le savoir traditionnel à l'extraction et à la mise en valeur des ressources.
- Assurer la durabilité de la centaine de collectivités qui sont situées majoritairement dans des régions rurales et éloignées et qui ont une économie basée sur les ressources minérales.
- Atténuer les changements sociaux qui découlent de la fermeture des camps miniers traditionnels.
- Autonomiser les collectivités au plan du meilleur usage de leurs ressources minérales.
- Veiller à ce que les compagnies du domaine des minéraux et des métaux adoptent le principe de la responsabilité sociale.
- Promouvoir la transparence, et l'éthique dans les pratiques commerciales, pour toutes les activités liées aux minéraux et aux métaux.
- Se prévaloir des avantages des améliorations technologiques du point de vue de l'environnement et de la compétitivité, en tenant compte de la possibilité que ces améliorations réduisent les occasions d'emploi locales.
- Contribuer à la santé et à la sécurité au travail et fournir de l'aide aux travailleurs dont le poste a été éliminé.
- Travailler à rehausser l'image de l'exploitation minière et de la minéralurgie parmi le public et dans les médias.
- S'efforcer de répondre aux attentes – nombreuses et souvent incompatibles – des divers groupes de parties intéressées.

Environnemental

- Se pencher sur les pratiques environnementales du passé qui n'étaient pas conformes aux principes du développement durable et sur la question des sites miniers orphelins ou abandonnés.
- Délaisser l'élimination des déchets au profit de la réduction des déchets et de la synergie des sous-produits.
- Réduire le plus possible l'utilisation de l'eau à l'étape du traitement et éviter la contamination de l'eau souterraine dans le contexte de l'exploitation minière.
- Contribuer à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et des ressources, particulièrement à la lumière des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Favoriser l'adoption du principe de la responsabilité élargie des producteurs et de l'analyse du cycle de vie global dans l'industrie des minéraux et des métaux.
- Maximiser les occasions de recycler afin de créer des emplois et d'ajouter de la valeur aux produits et aux services.
- Reconnaître la nécessité de protéger la biodiversité et l'habitat.
- Rationaliser les évaluations environnementales et intégrer leurs résultats aux plans de gestion permanents.
- Intégrer les principes de la précaution et de l'utilisation sécuritaire à tous les aspects de l'industrie des minéraux et des métaux.

Économique

- Exercer une concurrence sur les marchés financiers internationaux afin d'obtenir des capitaux.
- Adopter une stratégie de « réglementation intelligente », notamment évaluer la performance réglementaire canadienne par rapport aux normes mondiales.
- Simplifier et rationaliser les règlements canadiens touchant les valeurs mobilières.
- Faire face à la concurrence accrue provenant des pays où l'on produit à faible coût.
- Veiller à ce que les avantages offerts par l'industrie des minéraux et des métaux et par les industries connexes soient répartis équitablement.
- Maintenir et accroître l'accès aux marchés, particulièrement pour les PME.
- Faciliter l'accès aux ressources en appuyant les travaux des autres ministères afin de résoudre la question des titres fonciers et des droits des Autochtones et en simplifiant le processus d'approbation des grands projets miniers.
- Survivre aux variations cycliques à court terme et au déclin à long terme séculaire des prix de nombreux minéraux et métaux.
- Ajouter de la valeur aux produits minéraux et métalliques.
- Composer avec l'accroissement des fusions de sociétés minières.
- Profiter d'occasions d'affaires à l'étranger pour démontrer le leadership des compagnies canadiennes en matière de responsabilité sociale.
- Veiller à la disponibilité de ressources humaines compétentes étant donné le vieillissement de la population active, en reconnaissant les titres de compétences acquis à l'étranger et en incluant les jeunes Autochtones et d'autres groupes auparavant marginalisés.
- Assurer aux compagnies d'exploitation minière et aux compagnies d'exploration minière du Canada un régime fiscal équitable et internationalement compétitif.
- Maximiser les avantages en aval pour l'économie et l'environnement, en favorisant les activités de traitement au Canada, le recyclage des ressources et la restauration des sites miniers.

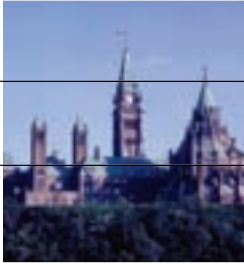
Comme les attentes du public à l'égard de l'industrie des minéraux et des métaux et des industries connexes continuent de croître, le gouvernement a encore un rôle essentiel à jouer. Il doit fournir un environnement favorable, définir les normes que l'industrie devrait adopter, veiller à ce que l'industrie applique ces normes et mettre en place des incitatifs et des sanctions significatifs en vue de favoriser la conformité.⁸

Nouveaux enjeux scientifiques et technologiques

Les sciences et la technologie (S-T) et la prestation de conseils à l'industrie des minéraux et des métaux et aux industries connexes figurent parmi les domaines dans lesquels le gouvernement continue de jouer un rôle essentiel. Comme dans tous les autres contextes, la S-T évolue rapidement dans l'industrie des minéraux et des métaux et dans les industries connexes. Les laboratoires de CANMET qui font partie du SMM travaillent à trouver des solutions à certains des nouveaux enjeux en S-T. Ces laboratoires reconnus mondialement :

- trouvent des solutions technologiques au transport des équipements et des travailleurs de la surface vers les chantiers des mines, car ces dernières sont sans cesse plus profondes, et au transport, vers la surface, du minerai des mines profondes, et assurent la sécurité des travailleurs;
- déterminent et assurent l'accès aux gisements dans des régions de plus en plus éloignées de manière à veiller à la protection de l'environnement dans les aires de nature sauvage encore dans leur état originel;
- mettent au point des technologies économiquement viables afin d'exploiter des gisements de faible teneur;
- aident l'industrie canadienne à relever le défi du changement climatique, par exemple, grâce à l'Initiative canadienne de recherche sur les matériaux légers (ICRMLÉ), qui aidera l'industrie des pièces de véhicules automobiles à réduire le poids des véhicules et, de ce fait, leur consommation d'essence, et grâce à de nouveaux procédés, comme l'augmentation de la proportion de cendres volantes dans le ciment qui réduit les émissions de CO₂ dans l'industrie de la construction;
- oeuvrent à faciliter la mise au point de nouvelles technologies de traitement qui permettront à l'industrie canadienne des minéraux et des métaux et aux industries canadiennes connexes de conserver et de multiplier leurs avantages concurrentiels sur le marché international;
- se penchent sur des problèmes environnementaux, notamment en augmentant l'intérêt pour le recyclage par le biais de la Stratégie canadienne de la récupération des ressources; en élaborant des stratégies afin de mesurer et de réduire la toxicité des déchets de mine et du drainage minier acide; en produisant des stratégies créatives et de faible technicité, comme la phytorestauration, pour remettre en état d'anciens sites miniers.





PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA



Discours du Trône de 2002

Le 30 septembre 2002, dans le discours du Trône qui a marqué l'ouverture de la 37^e session parlementaire, la Gouverneure générale n'a pas mentionné explicitement les ressources naturelles. Le Premier ministre ne les a pas mentionnées, lui non plus, dans sa réponse à ce discours. Toutefois, des initiatives du SMM en matière de politique et de programme recourent directement quatre des thèmes de ce discours : le Canada et le monde; les enjeux liés au changement climatique et à l'environnement; un pays qui attire talents et investissements (compétences, apprentissage et recherche; réglementation intelligente; des villes compétitives et des communautés en santé); un nouveau partenariat entre le gouvernement et les citoyens. Le texte intégral du discours du Trône se trouve à <http://www.sft-ddt.gc.ca>.

Le Canada et le monde : le Canada réduira l'écart entre les riches et les pauvres; doublera son aide internationale d'ici 2010 et consacra la moitié de cette aide au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique; éliminera les tarifs et les contingents sur la plupart des importations provenant des pays les moins développés.

Les enjeux liés au changement climatique et à l'environnement : le gouvernement propose de mobiliser tous les Canadiens et Canadiennes et de faire de l'adaptation au changement climatique un projet national; d'améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux existants et de créer de nouveaux parcs; de déposer de nouveau le projet de loi sur les espèces en péril; d'accélérer le nettoyage des sites fédéraux contaminés; de travailler avec les provinces et les territoires à l'amélioration des lignes directrices nationales sur la qualité de l'eau.

Un pays qui attire talents et investissements : le gouvernement promet de renforcer ses activités scientifiques en intégrant les efforts déployés par les divers ministères et dans les différentes disciplines; de transformer les programmes canadiens relatifs au marché du travail afin de promouvoir l'éducation permanente, notamment l'apprentissage en milieu de travail; d'adapter et de cibler les programmes de formation afin d'aider les Autochtones et les Inuits à participer aux occasions économiques offertes par les industries des ressources naturelles du Canada; d'éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger, de sorte que les travailleurs qualifiés arrivant de l'étranger puissent participer pleinement à la vie économique du pays. Sous le thème *Une réglementation intelligente*, le gouvernement promet de réglementer de manière à assurer le bien du public et à améliorer le climat d'investissement et la confiance dans les marchés, notamment de rationaliser les évaluations environnementales; de mettre en oeuvre la Déclaration sur la frontière intelligente entre le Canada et les États-Unis; de renforcer les normes de gouvernance s'appliquant aux compagnies constituées en vertu d'une loi fédérale, en vue de maintenir la confiance dans les marchés financiers; d'oeuvrer avec les parties intéressées afin que le Canada ait un système de réglementation des valeurs mobilières moderne et efficace. Sous le thème *Des villes compétitives et des communautés en santé*, le gouvernement explique comment il ciblera des activités de développement régional afin de mieux répondre aux besoins des collectivités urbaines, rurales et nordiques.

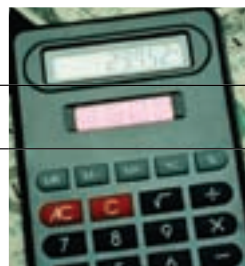
Un nouveau partenariat entre le gouvernement et les citoyens : le gouvernement augmentera les possibilités pour la jeunesse canadienne; déposera de nouveau le projet de loi visant à renforcer les institutions de gouvernance des Premières nations; procédera à des réformes dans la fonction publique de sorte que celle-ci puisse attirer les divers talents dont elle a besoin pour continuer de bien servir la population canadienne.

Budget de 2003

Le budget fédéral du 18 février 2003, un autre budget équilibré, appuie un programme social et économique qui a pour titre « Bâtir le Canada et nous souhaitons ». Le texte intégral de ce budget se trouve à <http://www.fin.gc.ca/budtofc/2003/budlistf.htm>.

Les mesures visant à faire progresser l'implantation des principes du développement durable, à protéger l'environnement, à renforcer la recherche et l'innovation, à appuyer le perfectionnement des compétences et l'apprentissage, et à améliorer les mesures fiscales touchant le secteur des ressources sont particulièrement importantes pour RNCan.

- Changement climatique : 2 milliards de dollars supplémentaires sur cinq ans, incluant 250 millions de dollars pour Technologie du développement durable Canada et, potentiellement, 1,7 milliard de dollars pour des mesures comme celles que prévoit le Plan du Canada sur les changements climatiques, entre autres, pour promouvoir l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les moyens de transport conformes aux principes du développement durable, les carburants de remplacement, la mise en oeuvre d'un régime pour les gros émetteurs industriels de gaz à effet de serre et la séquestration du dioxyde de carbone dans les forêts; au moins 200 millions de dollars pour la recherche et la technologie relatives au changement climatique, lesquelles incluront la technologie énergétique.
- Recherches scientifiques dans le Nord : 16 millions de dollars au cours des deux prochaines années, soit 6 millions de dollars à l'Étude du plateau continental polaire, une initiative de RNCan qui appuie les chercheurs dans l'Arctique, et 10 millions de dollars à l'Initiative géoscientifique ciblée, pour des études et des analyses géologiques liées aux minéraux et à l'énergie.
- Modifications fiscales : l'impôt sur le capital est éliminé et le taux de l'impôt des sociétés sur les activités liées aux ressources sera ramené de 28 % à 21 % au cours d'une période de cinq ans; il est maintenant permis de déduire les redevances provinciales et les autres redevances versées à la Couronne ainsi que les impôts miniers; la déduction relative aux ressources (25 %) est éliminée; un amortissement accéléré est instauré pour certains équipements liés aux énergies renouvelables et pour certains équipements éconergétiques; l'exemption de la taxe d'accise sur l'essence est maintenue pour l'éthanol et le méthanol.
- Responsabilisation et transparence du gouvernement : examen permanent de tous les programmes discrétionnaires au cours d'un cycle de cinq ans; à compter de 2003-2004, les ministères sont tenus de puiser 1 milliard de dollars par année dans les dépenses existantes pour aider à financer les nouvelles initiatives annoncées dans ce budget.





Stratégie d'innovation du Canada

En février 2002, le gouvernement du Canada a lancé sa Stratégie d'innovation, qui fait l'objet de deux documents.⁹ Le premier document, intitulé *Le savoir, clé de notre avenir : le perfectionnement des compétences au Canada*, vise à renforcer l'apprentissage au Canada et à donner à tous la possibilité de contribuer au progrès technologique et d'en tirer profit. Le second document, qui a pour titre *Atteindre l'excellence : investir dans les gens, le savoir et les possibilités*, nous incite à accroître notre capacité de recherche scientifique afin de mettre en place une économie novatrice qui sera avantageuse pour nous tous. En mai 2002, le ministre de l'Industrie et le ministre du Développement des ressources humaines ont invité toute la population canadienne à prendre part à un processus de mobilisation pancanadien. RNCan a participé à ce processus par l'entremise de la Table ronde nationale sur l'innovation et les compétences dans les secteurs des ressources naturelles et les industries connexes¹⁰, qui a eu lieu en octobre 2002. Ce processus a permis de connaître les attentes de l'industrie à l'égard de la modification du régime d'investissement et de taxation du Canada et de dégager cinq thèmes de portée générale :

1. recherche, développement et commercialisation;
2. promotion d'un environnement favorisant l'innovation;
3. renforcement de notre culture d'apprentissage;
4. constitution d'une main-d'œuvre inclusive et qualifiée;
5. renforcement des collectivités.

Le Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage a eu lieu à Toronto, en novembre 2002. Plus de 500 dirigeants du secteur privé, des organismes non gouvernementaux, du secteur de l'enseignement et des gouvernements sont venus de partout au pays pour assister à ce sommet, dont les objectifs étaient les suivants :

- établir les priorités de la Stratégie d'innovation du Canada;
- obtenir l'engagement de tous les secteurs pour la mise en place d'un plan d'action canadien en matière d'innovation et d'apprentissage.

Les délégués au Sommet ont priorisé 18 recommandations et stratégies connexes qu'ils considéraient être essentielles parmi les

cinq thèmes de portée générale. Ils ont aussi cerné les principaux enjeux quant à l'innovation et à l'apprentissage.¹¹ Les éléments suivants sont importants pour RNCan et tout particulièrement pour le SMM :

- une recommandation faite sous le premier thème, à savoir accroître les résultats de la commercialisation en élargissant et en approfondissant les mandats des programmes existants d'appui à la technologie;
- le SMM sera touché par les quatre recommandations faites sous le deuxième thème : réduire ou éliminer la taxe fédérale et provinciale sur le capital; améliorer la mise en œuvre du crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental; créer de nouveaux instruments fiscaux pour stimuler les investissements de lancement et de démarrage; accélérer d'ici 2005 la réforme de la réglementation dans chacun des secteurs pris individuellement;
- les trois recommandations faites sous le quatrième thème aideront à remédier aux pénuries imminentes de main-d'œuvre et de compétences dans l'industrie des minéraux et des métaux – ces recommandations sont les suivantes : accroître les niveaux de participation des groupes sous-employés; augmenter les investissements dans la formation en cours d'emploi; améliorer le processus de reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger;
- le cinquième thème a donné lieu à ces recommandations : produire des plans et des stratégies communautaires visant le long terme; appuyer la formation de maillages; accroître les capacités des enfants, des jeunes et des adultes des collectivités rurales et autochtones en leur offrant des programmes d'appui conçus pour eux et des possibilités de s'instruire.

La Direction de la politique des minéraux et des métaux pilote le processus d'élaboration d'une stratégie des minéraux et des métaux pour le Canada, en vue de formuler les grandes lignes d'un plan d'action fédéral visant l'innovation dans l'industrie des minéraux et des métaux et de tracer la voie.

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes



En 2000, le gouvernement du Canada a défini quatre domaines cruciaux en matière de gestion dans la fonction publique. Comme il le souligne dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, les gestionnaires oeuvrant dans la fonction publique doivent :

- d'abord et avant tout, mettre les citoyens au cœur de leurs préoccupations en améliorant le service, en élargissant les partenariats avec d'autres gouvernements et avec des organismes du secteur privé, et en rendant compte de leurs activités et en les évaluant;
- deuxièmement, se conformer à un ensemble clairement défini de valeurs et de principes en matière d'éthique;
- troisièmement, concentrer leurs efforts sur l'obtention de résultats et sur la communication de ces résultats aux Canadiens et aux Canadiennes;
- quatrièmement, veiller à faire des dépenses judicieuses.

Afin de concrétiser les engagements pris dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, le Secrétariat du Conseil du Trésor a établi un programme comportant six priorités :

- modernisation de la fonction de contrôleur;
- prestation des services axée sur les citoyens;
- accès électronique à l'information et aux services du gouvernement;
- amélioration des rapports au Parlement;
- intégrité des programmes;
- création d'un milieu de travail exemplaire.

Non seulement ces priorités appuient les engagements pris dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, mais elles intègrent et mettent à profit plusieurs initiatives pangouvernementales essentielles, comme :

- la stratégie d'information financière;
- le cadre de gestion intégrée du risque;
- la révision des politiques de vérification interne et d'évaluation;
- la politique de surveillance active;
- la politique des paiements de transfert;
- la modernisation de la gestion des ressources humaines, notamment la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*.¹²

En raison des engagements pris dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* et du programme connexe, le SMM a connu au cours des dernières années — et connaîtra sans doute au cours de la période visée par ce plan — une augmentation marquée du nombre de demandes présentées par les organismes centraux afin qu'il élargisse ses politiques, ses programmes et ses services ou en crée de nouveaux. La plupart de ces demandes n'ont pas donné lieu, et ne donneront pas lieu, à une hausse compensatoire des ressources financières ou humaines.



Dixième rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada

Dans son premier rapport au Premier ministre, le nouveau greffier du Conseil privé, Alex Himelfarb, a signalé que la fonction publique demeure une institution nationale essentielle. Les fonctionnaires d'aujourd'hui peuvent miser sur une solide tradition d'excellence et de fierté. Les fonctionnaires de demain devront protéger cet héritage de service aux ministres et à la population canadienne et continuer d'exceller et de mériter la fierté du public canadien. Bien que l'innovation dans la fonction publique soit une activité louable, les fonctionnaires doivent accepter la primauté du droit. Ils doivent également continuer de conseiller les ministres au sujet des lois qui doivent être créées ou modernisées. Les impairs sont inévitables dans une organisation publique ou privée qui est complexe, vaste et diversifiée, mais la peur de commettre des impairs ne devrait pas constituer un frein à l'innovation. Ce qui compte, c'est reconnaître ses erreurs, les corriger et en tirer une leçon, de manière à continuer de bénéficier de la confiance et de la fierté des Canadiens et des Canadiennes. Une adhésion permanente et inconditionnelle à des valeurs et à des principes en matière d'éthique est essentielle, tout comme le sont le maintien et le renforcement des compétences fondamentales. Des compétences fondamentales en gestion financière, en gestion des ressources humaines, en gestion de l'information et des communications, en perfectionnement du

leadership, en développement professionnel et en prestation du service devraient être présentes à tous les niveaux, dans tous les ministères et tous les organismes. Ces mesures nous permettront de créer une fonction publique qui demeurera une norme mondiale en matière de professionnalisme. Pour instaurer et appuyer une nouvelle génération de fonctionnaires en vue de faire face au vieillissement de la population active et à l'évolution rapide de la société, nous devons recruter une variété de jeunes Canadiens et Canadiennes qui refléteront notre société en évolution. Nous devons présenter aux nouvelles recrues les valeurs et les principes en matière d'éthique qui sont enchâssés dans le cadre de responsabilisation de la fonction publique. Inclure la diversité dans le recrutement nous permettra aussi d'édifier une fonction publique pertinente pour les diverses collectivités du Canada. M. Himelfarb incite les fonctionnaires à prendre des risques et à formuler des conseils stratégiques novateurs, pourvu qu'ils soient fondés sur de solides recherches et sur des consultations. Enfin, M. Himelfarb rappelle que l'apprentissage continu et l'innovation mènent à l'excellence. Le texte intégral du rapport du greffier au Premier ministre se trouve à <http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&page=report>.

Priorités stratégiques de la fonction publique du Canada pour 2003-2004

Le Bureau du Conseil privé a établi quatre grandes priorités stratégiques qui seront incluses dans les objectifs de rendement des sous-ministres pour 2003-2004.¹³ Ces priorités sont les suivantes :

- instaurer un climat de travail où les employés se sentent à l'aise d'utiliser la langue officielle de leur choix;
- promouvoir la diversification de l'expérience ainsi que de l'origine ethnique et linguistique parmi les fonctionnaires, en mettant l'accent sur les minorités visibles;
- promouvoir une culture d'apprentissage et d'échange des connaissances;
- intégrer les principes de la fonction de contrôleur moderne dans la gestion globale des secteurs d'activités, y compris la gestion des ressources humaines.



PLAN D'AFFAIRES DU SECTEUR DES MINÉRAUX ET DES MÉTAUX (2002-2004)

Objectif n° 1 de RNCan : Fournir de l'information à la population canadienne afin que les décisions touchant les ressources naturelles soient équilibrées.

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
1.1 Connaissances Créer des connaissances faciles d'accès et intégrées sur l'état de la masse continentale et des ressources naturelles du Canada ainsi que sur les aspects économiques, environnementaux et sociaux de leur utilisation.	En collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et internationaux, recueillir, analyser et diffuser des statistiques matérielles (par exemple sur les réserves, la production et la circulation des matières recyclables) et économiques (par exemple sur la valeur ajoutée et l'emploi) complètes sur les industries des minéraux et des métaux du Canada.	<ul style="list-style-type: none"> Statistique Canada examine les statistiques et les trouve exactes, actuelles et complètes. Dans leurs commentaires formels et informels, les clients disent que les statistiques du SMM sont objectives et utiles pour prendre des décisions et élaborer des politiques. 	DAEF
	Publier ou afficher sur Internet des rapports techniques et économiques sur les industries des minéraux et des métaux du Canada et sur les principaux produits minéraux et métalliques du Canada (par exemple <i>l'Annuaire des minéraux du Canada : Aperçu et perspectives</i> et <i>Survot des tendances observées dans l'exploration minérale canadienne</i>).	<ul style="list-style-type: none"> Le contenu des rapports est utile et actuel. Dans leurs commentaires formels et informels, les clients se disent satisfaits de l'exactitude et de la pertinence des rapports. 	DAEF DPMM DIIS
	Reconfirmer le savoir-faire du SMM quant à certains produits minéraux et métalliques de première importance.	<ul style="list-style-type: none"> Les analystes du SMM qui s'occupent des produits minéraux et métalliques sont réputés au pays et sur la scène internationale pour leur spécialisation à l'égard des principaux produits minéraux et métalliques. 	DPMM
	En collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, la Banque mondiale et l'industrie, sensibiliser les intervenants et leur communiquer les aspects sociaux du développement durable dans l'industrie des minéraux et des métaux au pays et à l'étranger, en insistant tout particulièrement sur la santé des collectivités et la responsabilité sociale des entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> De plus en plus, les décisions des secteurs privé et public sur la production et le traitement des minéraux et des métaux tiennent compte des avantages sociaux et de la nécessité d'atteindre un équilibre entre ceux-ci, d'une part, et le développement économique et la protection de l'environnement, d'autre part. Les compagnies et les associations du domaine des minéraux et des métaux commencent à intégrer des indicateurs sociaux à leurs rapports annuels. 	DPMM DAEF
	Demeurer à l'avant-plan de la gestion des connaissances sur la contribution des minéraux et des métaux au développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> Le SMM revitalise son site Internet afin de répondre aux besoins des clients, des intervenants et de la population canadienne, et de se conformer aux principes de normalisation des sites Internet établis par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Les sondages réalisés en direct montrent que les clients, les intervenants et la population canadienne sont satisfaits du site Internet. 	DIIS
	Diriger les intervenants dans le cadre d'un processus visant à élaborer des indicateurs nationaux pour mesurer la contribution des minéraux et des métaux au développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> On se sert d'un cadre d'objectifs, de buts et d'indicateurs convenus et pertinents pour évaluer les progrès en matière de mise en valeur durable des ressources minérales et métalliques du Canada et favoriser l'inclusion des aspects économiques, environnementaux et sociaux dans les processus décisionnels. 	DPMM

DAEF Direction de l'analyse économique et financière

DIIS Direction de l'infrastructure informationnelle et des services

DPMM Direction de la politique des minéraux et des métaux

DRE Division de la réglementation des explosifs

DTM

LCRE

LMSM

LTM

SMM

Direction de la technologie minérale

Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs

Laboratoires des mines et des sciences minérales

Laboratoire de la technologie des matériaux

Secteur des minéraux et des métaux

Objectif n° 1 de RNCan : Fournir de l'information à la population canadienne afin que les décisions touchant les ressources naturelles soient équilibrées. (suite)

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
1.2 Coopération et consensus Favoriser une plus grande coopération et un consensus à l'échelle nationale et internationale quant aux questions, politiques, objectifs et mesures propres au développement durable.	Favoriser le développement durable dans l'industrie des minéraux et des métaux à l'échelle de la planète : <ol style="list-style-type: none"> (1) en se préparant et en participant au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) afin d'établir un dialogue intergouvernemental mondial sur le développement durable dans les secteurs de l'exploitation minière, des minéraux et des métaux; (2) en recherchant un consensus à l'égard des avantages d'un forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux et les métaux; (3) en assurant un leadership à la Conférence annuelle des ministères des Mines des Amériques (CAMMA); (4) en participant activement aux travaux du Groupe d'experts en exploration et en exploitation des ressources minérales et énergétiques, de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). 	<ul style="list-style-type: none"> • Un premier groupe de pays, dont le Canada, accepte d'appuyer l'établissement d'un dialogue mondial. • Les documents finaux du SMDD reconnaissent la contribution de l'exploitation minière, des minéraux et des métaux au développement durable. • On en vient à une entente au sujet de l'établissement du forum. • Grâce à un appui renouvelé de la part de l'Agence canadienne de développement international et du leadership continu assuré par le Canada, la CAMMA fait progresser le développement durable dans le secteur des minéraux et des métaux des Amériques et des Caraïbes et constitue un modèle à suivre pour d'autres organismes intergouvernementaux régionaux (par exemple le Partenariat minier de l'Afrique). • En coopération avec le Chili, le SMM aide à l'organisation d'une rencontre des ministres des Mines de l'APEC en 2004 et cette rencontre s'avère un succès. 	DPMM
	Fournir des renseignements scientifiques en vue de l'élaboration de politiques internationales.	<ul style="list-style-type: none"> • Influencer la position d'autres pays, en particulier des membres de l'Union européenne, sur les risques et les dangers que présentent les métaux. • Accroître l'application aux métaux de l'évaluation du cycle de vie. 	LMSM/DTM-CANMET ¹⁴
	Contribuer à la réduction de la pauvreté et mettre l'Afrique sur la voie de la croissance durable en participant à l'établissement du Partenariat minier de l'Afrique (PMA) dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. On demandera au Fonds pour l'Afrique du Canada d'allouer des sommes au PMA.	<ul style="list-style-type: none"> • Avec l'aide du Canada, le PMA vise à faire en sorte que les abondantes ressources minérales de l'Afrique constituent une importante source de croissance durable pour la population africaine. 	DPMM DAEF
	Faire preuve d'efficacité dans les relations avec les gouvernements des provinces et des territoires afin d'assurer une cohérence, une collaboration et une harmonie quant au règlement des questions touchant les minéraux et les métaux, principalement en offrant un leadership à l'égard des enjeux et en faisant office de secrétariat pour le Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière et la Conférence annuelle des ministres des Mines.	<ul style="list-style-type: none"> • Grâce aux mesures conjointes du SMM et de ses partenaires provinciaux et territoriaux, on observe des résultats dans des domaines comme le rendement des entreprises, la restauration des sites miniers orphelins ou abandonnés, la cartographie géoscientifique, la participation des Autochtones aux activités se rapportant aux minéraux et aux métaux et les règlements influant sur la compétitivité des industries des minéraux et des métaux du Canada. 	
	Renforcer les liens entre la communauté chargée des politiques et le milieu scientifique ¹⁵ .	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'activités de collaboration entre le personnel scientifique et le personnel chargé des politiques et l'ampleur de ces activités. 	SMM

Objectif n° 1 de RNCan : Fournir de l'information à la population canadienne afin que les décisions touchant les ressources naturelles soient équilibrées (fin).

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
1.3 Politique Élaborer et promouvoir des méthodes financières, volontaires et réglementaires qui favorisent le développement durable dans le secteur des ressources naturelles.	Effectuer des analyses et formuler des conseils à l'intention du Ministre et d'autres hauts fonctionnaires sur tout un éventail de questions, notamment : les politiques influant sur le coût du transport des produits minéraux et métalliques, les réserves minérales et la viabilité à long terme des évaluations et des règlements se rapportant à l'exploitation minière et à la protection de l'environnement, afin d'appuyer la compétitivité et la croissance économique des industries des minéraux et des métaux du Canada.	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministre et d'autres hauts fonctionnaires estiment que les analyses et les conseils : <ol style="list-style-type: none"> (1) font autorité, sont francs et impartiaux; (2) précisent clairement les risques immédiats et à long terme; (3) constituent une évaluation complète de tout le spectre des options possibles autour desquelles peuvent s'articuler les décisions; (4) tiennent compte de l'intérêt du public et des priorités du gouvernement. 	DAEF DPMM
	Contribuer à l'élaboration de règlements imposés par la loi et à l'adoption de politiques volontaires visant à protéger l'environnement (par exemple la <i>Loi sur les espèces en péril</i> qu'il est proposé d'adopter et l'Initiative de l'intendance de la biodiversité dans les industries des ressources).	Le nombre de sociétés minières qui mettent en œuvre les politiques de l'Initiative de l'intendance de la biodiversité dans les industries des ressources.	DPMM

Objectif n° 2 de RNCan : Fournir à la population canadienne des avantages économiques, environnementaux et sociaux durables dérivés des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures.

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
2.1 Innovation Créer des utilisations des ressources naturelles qui sont novatrices et écologiques et ont une plus grande valeur que les utilisations précédentes.	Rehausser la valeur des produits minéraux et métalliques offerts aux industries de la construction, des transports et de l'énergie, par : <ol style="list-style-type: none"> (1) la création de produits, comme des barres d'armature anticorrosion et de l'acier au manganèse, ainsi que de procédés, comme la galvanisation d'acier à haute résistance; (2) la création de procédés plus efficaces pour la production de pièces évoluées pour les véhicules et les chemins de fer; (3) l'application de la nanotechnologie et d'autres techniques nouvelles en vue de la création de matériaux pouvant être utilisés dans tout un éventail de produits, comme le verre optique infrarouge, les détecteurs, les dispositifs de commande¹⁶, les cellules solaires photovoltaïques et les électrodes des batteries. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets sont réalisés à temps et leur budget est respecté. • Des articles sont publiés dans des revues scientifiques et dans des comptes rendus de conférence. • Les objectifs sont atteints ou dépassés en ce qui a trait à la rémunération des services, à la participation aux activités de transfert de technologie et au nombre d'essais industriels. • Des rapports techniques sont produits. • En collaboration avec des partenaires universitaires, on élabore un plan pour le Réseau de collaboration en recherche sur les matériaux, dans le but d'accroître les possibilités de rehausser la valeur des minéraux et des métaux. 	LTM/DTM
	Améliorer la productivité et la compétitivité des industries des minéraux et des métaux du Canada en exécutant des projets de recherche novateurs, notamment : <ol style="list-style-type: none"> (1) améliorer la technologie du traitement des minéraux; (2) promouvoir l'application des technologies minières automatisées, dont les systèmes d'exploitation à distance et la robotique; (3) examiner le remplacement du diesel par des piles à hydrogène dans les véhicules utilisés dans les mines souterraines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets sont réalisés à temps et leur budget est respecté. • Des articles sont publiés dans des revues scientifiques et dans des comptes rendus de conférence. • Des rapports techniques sont produits. • Les sondages formels et informels auprès des clients ainsi que leur participation, intérêt ou contribution financière continus montrent qu'ils sont satisfaits. • Les objectifs sont atteints ou dépassés en ce qui a trait à la rémunération des services, aux brevets et à l'acceptation par les clients des nouvelles propositions. 	LMSM/DTM
	Préparer et certifier des matériaux de référence afin de vérifier l'exactitude et la précision des méthodes d'analyse ou des outils employés dans la production et le traitement des minéraux et des métaux ainsi que pour la protection de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de ventes de matériaux de référence et la valeur de ces ventes. 	
	Certifier la compétence des laboratoires à analyser les minéraux et les métaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de laboratoires qui demandent la certification. 	

Objectif n° 2 de RNCan : Fournir à la population canadienne des avantages économiques, environnementaux et sociaux durables dérivés des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures. (suite)

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
2.1 Innovation Créer des utilisations des ressources naturelles qui sont novatrices et écologiques et ont une plus grande valeur que les utilisations précédentes. (fin)	Accroître la circulation internationale de technologie et d'information scientifique : <ol style="list-style-type: none"> (1) en établissant l'Alliance mondiale de recherche minière (AMRM) et en effectuant des recherches en collaboration avec les autres membres de l'Alliance (Australie, Afrique du Sud et États-Unis); (2) en améliorant les compétences en environnement dans l'industrie minière de la Guyana, du Brésil et de la Zambie, avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international (ACDI); (3) en présentant une proposition à l'ACDI afin de transférer de la technologie pour s'attaquer aux répercussions des métaux sur l'environnement en Argentine; (4) en organisant des séminaires internationaux sur la technologie du béton¹⁷. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'AMRM est mise sur pied et les pays membres s'appuient sur la recherche et la technologie de chacun pour faire progresser le développement durable dans l'industrie des minéraux et des métaux partout dans le monde. • Les pays hôtes et l'ACDI sont satisfaits des progrès réalisés. • La proposition est approuvée par l'ACDI et le projet est mis en marche. • Les objectifs sont atteints ou dépassés en ce qui a trait à la production de rapports techniques et à l'organisation de séminaires. 	LMSM/DTM LTM/DTM
	Dans le cadre de la Stratégie d'innovation du gouvernement du Canada, participer à l'élaboration de plans d'action destinés à favoriser l'innovation et l'apprentissage au sein des industries de l'exploitation minière, des oléoducs et des gazoducs, du recyclage et des matériaux légers.	<ul style="list-style-type: none"> • Le SMM est reconnu à titre de chef de file de la promotion de la Stratégie d'innovation par l'élaboration, grâce à une vaste consultation avec les intervenants, de plans d'action complets et efficaces visant l'amélioration de l'innovation et des aptitudes dans ces industries. 	SMM
2.2 Investissement Faciliter les mouvements de capitaux vers les industries des ressources naturelles, dans le but de susciter des possibilités économiques accrues.	En collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le Partenariat pour l'investissement au Canada et d'autres intervenants, aider les investisseurs qui souhaitent investir directement dans les industries des minéraux et des métaux du Canada : <ol style="list-style-type: none"> (1) en effectuant des exposés de promotion, tant à l'étranger qu'au Canada; (2) en donnant des conseils et de l'information aux différents investisseurs, depuis l'étape de l'étude des possibilités jusqu'à celle de la sélection des projets et du suivi; (3) en fournissant de la documentation, des analyses et des conseils aux missions ministérielles de commerce et d'investissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • La rétroaction formelle et informelle montre que les participants sont satisfaits des exposés. • Le nombre d'investisseurs demandant de l'aide et la fréquence de leur demande d'aide. • Les résultats de l'aide sont observables. • Le Ministre, son personnel, de hauts fonctionnaires ou des participants du secteur privé transmettent des évaluations positives. 	DAEF
	Afin d'améliorer le climat d'investissement au Canada, tirer parti des avantages consentis aux sociétés minières dans le cadre de la réforme de l'impôt des sociétés.	<ul style="list-style-type: none"> • Les changements apportés à la fiscalité minière du Canada permettent d'assurer que les industries de l'exploration minière et de l'exploitation minière sont traitées équitablement par rapport aux autres secteurs de l'économie canadienne et qu'elles demeurent compétitives sur la scène internationale. 	

Objectif n° 2 de RNCan : Fournir à la population canadienne des avantages économiques, environnementaux et sociaux durables dérivés des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures. (suite)

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
2.2 Investissement Faciliter les mouvements de capitaux vers les industries des ressources naturelles, dans le but de susciter des possibilités économiques accrues. (fin)	En vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> et de la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> du Canada, transmettre à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et au ministère de la Justice des opinions sur l'admissibilité de ressources minérales à des dispositions fiscales particulières, par exemple la déduction relative aux ressources, l'amortissement accéléré et le crédit d'impôt (15 %) à l'investissement dans l'exploration offert aux détenteurs d'actions accreditives.	<ul style="list-style-type: none"> Les opinions du SMM en ce qui concerne les ressources minérales sont justes, cohérentes et respectées et elles prévalent lorsqu'elles sont contestées par les entreprises. Les autorités provinciales et territoriales sont satisfaites des opinions du SMM. L'ADRC et, le cas échéant, le ministère de la Justice sont satisfaits de l'aide fournie par le SMM en vue de présenter les meilleurs arguments au nom de l'État et de préserver l'intégrité de la fiscalité minière du Canada. 	DAEF
	Offrir aux gouvernements étrangers (celui de l'Afrique du Sud par exemple) des compétences à l'égard des politiques économiques et des mesures fiscales (par exemple les actions accreditives), en vue de favoriser l'exploration et l'exploitation des ressources minérales.	<ul style="list-style-type: none"> Les commentaires formels et informels confirment que le gouvernement du Canada et les gouvernements étrangers sont satisfaits des compétences offertes. 	
2.3 Commerce et accès aux marchés Préserver et accroître l'accès aux marchés internationaux des technologies, des services, du savoir et des produits canadiens du domaine des ressources.	Préserver ou accroître l'accès aux marchés établis (par exemple l'Union européenne) et nouveaux (par exemple l'Asie) pour les minéraux, les métaux et les produits connexes du Canada et des produits minéraux et métalliques fabriqués au Canada, afin de garantir une prospérité continue pour les Canadiens et les Canadiennes :	<ul style="list-style-type: none"> Les gouvernements étrangers et les organismes internationaux prennent moins de mesures pour restreindre l'emploi de minéraux, de métaux et de produits connexes, dont le Canada est un producteur important. 	DPMM
	(1) en participant à tout un éventail d'initiatives et de forums intergouvernementaux régionaux (par exemple la CAMMA et la Commission européenne) et multilatéraux (par exemple l'Organisation mondiale du commerce et les groupes d'étude internationaux sur les métaux) et, dans une moindre mesure, à des activités bilatérales; (2) en sensibilisant les gens aux avantages de l'application du principe de l'utilisation sécuritaire ¹⁸ aux minéraux (par exemple l'amiant chrysotile) et aux métaux à l'échelle mondiale.		
	Aider les exportateurs de minéraux, de métaux et de produits et de services connexes, particulièrement les entreprises petites, moyennes ou régionales :	<ul style="list-style-type: none"> La fréquence et l'envergure de la participation des exportateurs aux salons professionnels internationaux ainsi qu'aux missions commerciales d'Équipe Canada et du Ministre. Le nombre d'occasions d'affaires relevées pour les exportateurs. Le nombre de sociétés qui participent aux nouvelles méthodes. Le nombre d'occasions pour les scientifiques canadiens de mettre en pratique leur savoir-faire à l'étranger. 	DPMM DAEF
	(1) en accroissant leur participation aux salons professionnels internationaux ainsi qu'aux missions commerciales d'Équipe Canada et du Ministre, par exemple celles qui se sont rendues en Inde et dans d'autres pays de l'Asie du Sud-Est à l'automne 2002; (2) en leur offrant des renseignements pertinents, opportuns et succincts sur les possibilités d'affaires à l'étranger; (3) en examinant de nouvelles méthodes afin d'augmenter leurs possibilités d'affaires internationales (par exemple les ateliers sur le commerce électronique et Naturallia); (4) en faisant la promotion du savoir-faire scientifique canadien;		

Objectif n° 2 de RNCan : Fournir à la population canadienne des avantages économiques, environnementaux et sociaux durables dérivés des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures. (suite)

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
2.3 Commerce et accès aux marchés Préserver et accroître l'accès aux marchés internationaux des technologies, des services, du savoir et des produits canadiens du domaine des ressources. (fin)	(5) en accroissant les connaissances et la sensibilisation des agents de commerce du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international au sujet des enjeux et des possibilités dans les industries des minéraux et des métaux et dans les industries connexes.	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'agents de commerce qui sont informés au sujet des enjeux et des possibilités dans les industries des minéraux et des métaux et dans les industries connexes. 	DPMM DAEF
	Promouvoir les intérêts mondiaux du Canada et protéger les investissements directs effectués à l'étranger par les sociétés canadiennes d'exploration minière et d'exploitation minière, par le recours à des forums multilatéraux et à des initiatives bilatérales.	<ul style="list-style-type: none"> L'efficacité avec laquelle sont contestées les mesures injustifiées qui ont un impact négatif sur les investissements directs détenus à l'étranger par les sociétés canadiennes d'exploration minière et d'exploitation minière. 	DAEF
	Pour concrétiser l'engagement pris par le Canada aux termes du Processus international de Kimberley ¹⁹ et pour protéger l'importante industrie en pleine expansion qu'est celle de l'extraction du diamant au Canada, administrer le système national mis en place au Canada pour les diamants bruts qui entrent au pays ou qui en sortent, délivrer les certificats du Processus de Kimberley et participer à l'activité mondiale relative à ce processus, de concert avec les autres pays qui y souscrivent.	<ul style="list-style-type: none"> En collaboration avec d'autres ministères fédéraux et les provinces et territoires, on met en œuvre un système national complet comprenant des modifications aux lois et aux règlements existants ainsi que la présentation d'une nouvelle loi. À titre d'étape initiale, on rédige la nouvelle loi en vue de son examen par le Parlement au plus tard en décembre 2002. Un système de délivrance des certificats du Processus de Kimberley est en place au plus tard en janvier 2003. 	DPMM DAEF
2.4 Collectivités Assurer aux collectivités autochtones, rurales et nordiques la capacité de générer une activité économique durable axée sur les ressources naturelles.	Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie des minéraux et des métaux pour le Canada, en étroite collaboration avec des partenaires comme les quatre organismes fédéraux de développement régional (le ministère du Développement des ressources humaines du Canada, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, les industries des minéraux et des métaux et des organismes non gouvernementaux).	<ul style="list-style-type: none"> On fait une présentation devant le Comité du Cabinet sur l'union économique et on rédige un mémoire au Cabinet. En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres ministères fédéraux, on obtient les fonds qui sont nécessaires aux termes du mémoire au Cabinet. La Stratégie est mise en œuvre et des étapes initiales sont franchies dans le but d'améliorer la qualité de vie globale (qui est déterminée d'après le développement économique et social ainsi que la préservation de l'environnement) dans les collectivités du Canada qui dépendent de la mise en valeur des minéraux et des métaux. 	DPMM
	Veiller à ce que les activités touchant les minéraux et les métaux contribuent à la mise en place d'une société inclusive et au bien-être socio-économique à long terme de la population des collectivités et des régions rurales, éloignées et nordiques du Canada : (1) en faisant la promotion du crédit d'impôt fédéral à l'exploration;	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de provinces qui introduisent de nouveaux crédits d'impôt en complément au crédit fédéral. Les sommes réunies et le nombre de gisements de minéraux découverts grâce au crédit fédéral. 	DAEF LMSM/DTM

Objectif n°2 de RNCan : Fournir à la population canadienne des avantages économiques, environnementaux et sociaux durables dérivés des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures. (suite)

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
2.4 Collectivités Assurer aux collectivités autochtones, rurales et nordiques la capacité de générer une activité économique durable axée sur les ressources naturelles. (suite)	(2) en aidant à l'élaboration de recommandations fiscales de la part du sous-groupe des crédits d'impôt du Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière;	<ul style="list-style-type: none"> Les recommandations du Comité à l'égard de l'avenir du crédit d'impôt fédéral sont acceptées par les ministres des Mines et par Finances Canada. 	DAEF LMSM/DTM
	(3) en offrant des conseils et des analyses d'appui aux promoteurs de l'exploitation de gisements de minéraux et du développement d'une infrastructure dans le Nord, comme la construction du port et de la route qui sont proposés pour Bathurst Inlet, au Nunavut;	<ul style="list-style-type: none"> Des conseils et des analyses servant l'intérêt public et les priorités du gouvernement du Canada sont offerts de manière opportune et objective. 	
	(4) en effectuant des recherches environnementales pour faciliter la mise en valeur des minéraux dans le Nord et accroître la capacité et le savoir scientifiques dans cette région.	<ul style="list-style-type: none"> Un bureau de restauration des sites miniers est ouvert à Whitehorse, en collaboration avec le gouvernement du Yukon. 	
	Augmenter la participation des Autochtones aux possibilités économiques liées aux ressources et les avantages que ceux-ci en retirent :		
	(1) en contribuant à la mise en place de l'initiative fédérale de développement économique des communautés autochtones qui est dirigée par le Groupe de référence ministériel sur les politiques autochtones;	<ul style="list-style-type: none"> Un aperçu de l'initiative est produit au plus tard en décembre 2002. 	
	(2) en participant à l'initiative de formation et d'acquisition de compétences mise en place pour les Autochtones par Développement des ressources humaines Canada;	<ul style="list-style-type: none"> Un programme de formation est mis sur pied pour les Autochtones du Labrador afin qu'ils acquièrent les aptitudes et les connaissances nécessaires qui leur permettront de participer au projet Voisey's Bay. 	
	(3) en prenant part à un sommet national sur la participation des Autochtones aux activités économiques liées aux ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> Le sommet a lieu au plus tard en juin 2003. 	
	Pour répondre aux besoins de la Colombie-Britannique, diriger la mise sur pied, à la mine fermée située à Britannia Beach dans cette province, d'un complexe de calibre mondial qui sera formé d'un centre d'interprétation et d'installations de recherche sur la restauration des sites miniers.	En étroite collaboration avec des partenaires, on termine au plus tard en janvier 2003 une étude de faisabilité au sujet du centre d'interprétation et des installations de recherche sur la restauration des sites miniers.	
	Diriger la fermeture de la Société de développement du Cap Breton (SDCB) et assumer les dernières responsabilités financières à cet égard.	<ul style="list-style-type: none"> Le processus de fermeture de la SDCB se poursuit et les dernières responsabilités financières à cet égard sont assumées de façon opportune et ordonnée (par exemple en ce qui a trait aux régimes de retraite des anciens employés). On met fin aux baux fonciers signés avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Les dispositions de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> sont respectées. 	

Objectif n° 2 de RNCan : Fournir à la population canadienne des avantages économiques, environnementaux et sociaux durables dérivés des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures. (fin)

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
<p>2.4 Collectivités Assurer aux collectivités autochtones, rurales et nordiques la capacité de générer une activité économique durable axée sur les ressources naturelles. (fin)</p>	<p>Assurer le leadership fédéral dans le cadre de la réalisation du projet Voisey's Bay :</p> <p>(1) en présidant le Comité interministériel des sous-ministres adjoints concernés par le projet Voisey's Bay;</p> <p>(2) en offrant des renseignements et des conseils pertinents, notamment sur la diligence raisonnable pour les aspects financiers du projet proposé, afin de s'assurer que les décisions sont prises en connaissance de cause.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les conseils sont transmis en temps opportun et tiennent compte de l'intérêt public ainsi que des priorités et des politiques du gouvernement du Canada (tout particulièrement la nécessité de préserver l'équité régionale sans créer de précédents défavorables). • En collaboration avec d'autres ministères, coordonner la rédaction d'un mémoire au Cabinet sur la réponse du gouvernement du Canada à la demande de fonds fédéraux faite par Inco aux fins du projet. 	<p>DPMM</p>

Objectif n° 3 de RNCan : Fournir à la population canadienne des stratégies qui réduisent l'impact environnemental dans le secteur des ressources naturelles.

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
<p>3.1 Restreindre le changement climatique et s'adapter à celui-ci Aider le Canada à respecter l'engagement international pris à Kyoto au sujet de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p>	<p>Appuyer l'engagement du gouvernement du Canada quant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et du risque de changement climatique :</p> <p>(1) en créant des matériaux légers et évolués, comme l'acier à haute résistance, les matériaux à matrice métallique pour les disques de frein, les mousses métalliques pour les pièces d'automobiles et les matériaux servant d'échangeurs thermiques dans les piles à hydrogène, afin de réduire la consommation de carburant des véhicules et d'ainsi diminuer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre (à savoir le dioxyde de carbone);</p> <p>(2) en accroissant l'utilisation de matériaux d'appoint (en particulier les cendres volantes) dans la fabrication du ciment et du béton et en transférant de la technologie à l'Inde dans le cadre d'une collaboration avec l'ACDI visant à produire du béton à partir de matériaux d'appoint;</p> <p>(3) en mettant en œuvre le Programme des minéraux et des métaux du Plan d'action 2000 sur le changement climatique du gouvernement du Canada et, plus particulièrement, en accroissant le recyclage, la construction de routes en béton, l'utilisation de matériaux cimentaires d'appoint et la connaissance d'autres façons de réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets sont terminés à temps et leurs budgets sont respectés. • Le nombre de brevets accordés pour les nouveaux matériaux. • L'utilisation de matériaux légers, d'autres matériaux spécialisés et de nouveaux procédés augmente dans le secteur des transports (à savoir les fabricants de pièces pour véhicules et les monteurs de véhicules). • Les objectifs sont atteints ou dépassés en ce qui a trait à la rémunération des services, à la participation aux activités de transfert de la technologie, au nombre d'essais industriels ainsi qu'au rythme et au degré d'adoption des nouvelles technologies par l'industrie. • Pourcentage d'intervenants qui connaissent l'existence ou la nature des activités du Programme des minéraux et des métaux. • Les contributions financières reçues de partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et industriels, grâce au Programme. 	<p>LTM/DTM</p> <p>LMSM/DTM</p>
<p>3.2 Réduire les incidences environnementales Favoriser des méthodes en matière de sciences, de technologie et d'intendance qui réduisent les incidences environnementales, préservent la biodiversité et rehaussent l'efficacité de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources.</p>	<p>Réduire les incidences environnementales de la production et du traitement des minéraux et des métaux en effectuant des recherches sur des sujets comme :</p> <p>(1) la prévention et le traitement des effluents provenant des mines, des usines de concentration et des installations métallurgiques;</p> <p>(2) l'élimination des résidus de l'exploitation minière;</p> <p>(3) les répercussions des métaux sur l'environnement;</p> <p>(4) le traitement du drainage acide découlant de l'exploitation minière;</p> <p>(5) la toxicologie des effluents des mines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets sont terminés à temps et leurs budgets sont respectés. • Des documents sont publiés dans des revues scientifiques ainsi que dans des comptes rendus de conférence ou d'atelier. • Des rapports techniques sont produits. • Les sondages formels et informels auprès des clients ainsi que leur participation, intérêt ou contribution financière continus montrent qu'ils sont satisfaits. • Les objectifs sont atteints ou dépassés en ce qui a trait à la rémunération des services, aux brevets, à l'investissement dans les installations et à l'acceptation des nouvelles propositions ainsi qu'au rythme et au degré d'adoption des nouvelles technologies par l'industrie. 	<p>LMSM/DTM</p>

Objectif n° 3 de RNCan : Fournir à la population canadienne des stratégies qui réduisent l'impact environnemental dans le secteur des ressources naturelles. (suite)

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
3.2 Réduire les incidences environnementales Favoriser des méthodes en matière de sciences, de technologie et d'intendance qui réduisent les incidences environnementales, préservent la biodiversité et rehaussent l'efficacité de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources. (fin)	En collaboration avec d'autres gouvernements, l'industrie et d'autres intervenants, s'attaquer aux problèmes découlant des sites miniers orphelins ou abandonnés en faisant participer les collectivités, en recueillant de l'information et en surmontant les obstacles à la collaboration.	<ul style="list-style-type: none"> On produit un guide sur la participation des collectivités à la restauration des sites miniers orphelins ou abandonnés. On élabore une première ébauche d'un inventaire national des sites miniers orphelins ou abandonnés. On produit un rapport sur les progrès réalisés quant à l'aplanissement des obstacles à la collaboration et à l'obtention de fonds en vue de la réalisation de projets de restauration de sites miniers. 	DPMM LMSM/DTM
	Favoriser l'écocoefficacité ²⁰ : <ol style="list-style-type: none"> en créant des systèmes évolués pour la surveillance et l'entretien des oléoducs et des gazoducs; en améliorant les caractéristiques de l'acier utilisé dans la fabrication des pipelines; en augmentant l'utilisation d'alliages sans plomb dans la fabrication des accessoires de plomberie; en accroissant l'utilisation de matériaux d'appoint dans la fabrication du ciment et du béton; en améliorant la durabilité du béton; en faisant progresser la technologie du recyclage du métal. 	<ul style="list-style-type: none"> Les projets sont terminés à temps et leurs budgets sont respectés. Des documents sont publiés dans des revues scientifiques ainsi que dans des comptes rendus de conférence. Des rapports techniques sont produits. Les objectifs sont atteints ou dépassés en ce qui a trait à la rémunération des services, à la participation aux activités de transfert de la technologie, au nombre d'essais industriels et au rythme et au degré d'adoption des nouvelles technologies par l'industrie. 	LTM/DTM
	Diriger l'élaboration de la Stratégie canadienne de la récupération des ressources, en vue d'accroître la récupération des matériaux.	<ul style="list-style-type: none"> À la suite de nombreuses consultations avec les intervenants, on cerne les priorités et les projets et on obtient un appui en ce qui concerne la Stratégie. On dispose des résultats des consultations pour faire une présentation devant le Comité du Cabinet sur l'union économique et ensuite rédiger un mémoire au Cabinet. 	DPMM
	Renforcer les liens entre les sciences et la politique gouvernementale en veillant à ce que les politiques environnementales reposent sur des renseignements scientifiques judicieux.	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration des règlements et des lignes directrices sur la production et le traitement des minéraux et des métaux, en vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>, se fonde sur des renseignements scientifiques judicieux. Le <i>Règlement sur les effluents des mines de métaux</i> qu'il est proposé de prendre en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> se fonde, lui aussi, sur des renseignements scientifiques judicieux. 	LMSM/DTM

Objectif n° 3 de RNCan : Fournir à la population canadienne des stratégies qui réduisent l'impact environnemental dans le secteur des ressources naturelles. (fin)

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
<p>3.3 Protéger l'environnement Protéger l'environnement au Canada contre les risques liés à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources naturelles.</p>	<p>Favoriser une intendance de l'environnement au sein des industries des minéraux et des métaux, afin de garantir une utilisation durable des terres du Canada en agissant en qualité :</p> <p>(1) d'autorité fédérale, d'autorité responsable ou de spécialiste de niveau ministériel dans le cadre des évaluations environnementales des projets d'exploitation minière au Canada;</p> <p>(2) de détenteur de la première responsabilité au Ministère pour ce qui concerne la <i>Loi sur les espèces en péril</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les intervenants estiment que le SMM est juste, cohérent et objectif dans le rôle qu'il assume dans les évaluations environnementales en tant qu'autorité fédérale, autorité responsable ou spécialiste de niveau ministériel. • Avec l'appui du SMM, la <i>Loi sur les espèces en péril</i> est promulguée, ce qui a pour effet de mettre en place de solides assises législatives qui complètent les mesures volontaires de protection des espèces en péril et de conservation de leur habitat. • Les Canadiens et les Canadiennes comprennent qu'ils sont tous concernés par la protection des espèces en péril. 	<p>DPMM</p>

Objectif n° 4 de RNCan : Fournir à la population canadienne un milieu sécuritaire dans le secteur des ressources naturelles.

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
4.1 Sécurité et protection publiques Favoriser une utilisation et une manutention sécuritaires des explosifs (explosifs, agents propulsifs et pièces pyrotechniques).	Exécuter efficacement la <i>Loi sur les explosifs</i> et les règlements connexes, afin d'assurer la sécurité et la protection du public :		DRE/DTM
	(1) en classifiant et en autorisant l'utilisation des explosifs;	<ul style="list-style-type: none"> • Selon l'évaluation faite à l'aide de méthodes informelles, les commentaires de l'industrie sur l'efficacité des règlements canadiens sur les explosifs sont positifs. 	
	(2) en réglementant la fabrication, l'importation, l'entreposage, la vente, le transport et la possession d'explosifs;	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de produits explosifs qui sont tenus à l'écart ou éliminés des marchés canadiens parce qu'ils ne respectent pas les normes canadiennes ou parce qu'ils sont jugés dangereux. 	
	(3) en supervisant les enquêtes sur les accidents mettant en cause des explosifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'accidents et d'incidents mettant en cause des explosifs au Canada. 	
	Réorganiser la Division de la réglementation des explosifs du SMM afin de tenir compte à la fois de la sécurité et de la protection.	<ul style="list-style-type: none"> • On définit de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités. • Les postes sont comblés à temps. 	
En réponse aux événements tragiques du 11 septembre 2001, rehausser la sécurité de l'importation, de la fabrication, du transport et de l'entreposage des explosifs en appuyant l'adoption du projet de loi C-17 (<i>Loi sur la sécurité publique</i>) et des modifications subséquentes aux règlements connexes, notamment par les mesures suivantes :		<ul style="list-style-type: none"> • L'éventail des intervenants consultés. • Le degré d'acceptation, par les intervenants, des mesures de contrôle proposées. • Le degré de conformité aux nouveaux règlements. • L'incidence des nouveaux règlements sur les envois transfrontaliers d'explosifs et l'acquisition d'explosifs et de composants réglementés, le nitrate d'ammonium par exemple. 	
(1) nombreuses consultations avec les intervenants;			
(2) introduction de certificats de possession d'explosifs et de règlements destinés à contrôler l'utilisation du nitrate d'ammonium et des autres engrais dont on peut facilement se servir pour fabriquer des explosifs;			
(3) exécution des mesures antiterroristes prévues dans une convention de l'Organisation des États américains.			
Favoriser une utilisation sécuritaire des pièces pyrotechniques, particulièrement dans les domaines qui prennent rapidement de l'expansion comme celui des feux d'artifice et des pièces pyrotechniques à effets spéciaux, en distribuant de l'information par le recours à des séances de formation, des publications et Internet.		<ul style="list-style-type: none"> • Les sondages montrent que les clients savent comment utiliser les pièces pyrotechniques de façon sécuritaire. • Une réduction au Canada des accidents et des incidents mettant en cause des pièces pyrotechniques. 	
Améliorer la sécurité des travailleurs et du public en ce qui concerne les dangers propres aux explosifs :			LCRE/DTM
(1) en améliorant la capacité d'identifier, de marquer et de détecter les explosifs;	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets et les rapports sont terminés à temps et leur budget est respecté. Un nouveau programme de recherche est financé chaque année. Les résultats sont publiés dans des revues et des comptes rendus de conférence. 		
(2) en atténuant les répercussions des explosions sur les structures et pour le public;	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets et les rapports sont terminés à temps et leur budget est respecté. Un ou plusieurs nouveaux programmes de recherche sont financés chaque année. Les résultats sont publiés dans des revues et des comptes rendus de conférence. Les sondages montrent que les clients sont satisfaits. Les recommandations sont adoptées. 		

Objectif n° 4 de RNCan : Fournir à la population canadienne un milieu sécuritaire dans le secteur des ressources naturelles. (fin)

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
4.1 Sécurité et protection publiques Favoriser une utilisation et une manutention sécuritaires des explosifs (explosifs, agents propulsifs et pièces pyrotechniques). (fin)	(3) en améliorant la capacité de mesurer et de prévoir les caractéristiques et les effets des explosifs; (4) en faisant l'essai des processus et des produits destinés à améliorer la sécurité (par exemple les fenêtres résistant aux explosions); (5) en faisant enquête sur les causes des accidents mettant en cause des explosifs ou des produits dangereux, afin d'éviter que d'autres accidents surviennent.	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats sont publiés dans des revues. La capacité d'évaluer le comportement thermique des matériaux énergétiques est rehaussée. Les sondages et le renouvellement des contrats montrent que les clients sont satisfaits. Le travail est réalisé à temps et le budget est respecté. Le montant des contrats est établi chaque année. Les causes des accidents sont déterminées, et l'on apporte des changements aux processus et aux procédés afin d'éviter d'autres accidents. 	LCRE/DTM
	Faire l'essai des explosifs, des pièces pyrotechniques et des autres matériaux énergétiques en vue d'une autorisation en vertu de la <i>Loi sur les explosifs</i> et homologuer l'équipement devant être utilisé dans des mines de charbon souterraines et à des endroits dangereux.	<ul style="list-style-type: none"> Les projets sont terminés à temps. Les sondages montrent que les clients sont satisfaits. 	
	Participer à l'élaboration et à l'harmonisation de normes nationales et internationales ainsi que de méthodes d'essai, afin de rehausser la sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> Le recours à des normes et à des méthodes d'essai harmonisées s'accroît, et la sécurité est préservée. 	
4.2 Santé et sécurité Rehausser la santé et la sécurité dans le secteur des ressources naturelles du Canada.	Améliorer la santé et la sécurité des travailleurs des mines souterraines : (1) en surveillant et en contrôlant les contraintes dans les formations rocheuses; (2) en améliorant l'environnement (par exemple la qualité de l'air); (3) en améliorant la fiabilité des câbles utilisés pour le levage.	<ul style="list-style-type: none"> Les projets sont terminés à temps et leur budget est respecté. Des rapports techniques sont produits. Les documents sont publiés dans des revues scientifiques et des comptes rendus de conférence. Les commentaires informels et l'acceptation des rapports montrent que les clients sont satisfaits. Les objectifs sont atteints ou dépassés en ce qui a trait à la rémunération des services, à la participation aux présentations, au nombre d'essais industriels ainsi qu'au taux et au degré d'adoption des nouvelles technologies par l'industrie. 	LMSM/DTM
	Exécuter, à l'échelle du Canada, un programme destiné à accréditer, d'après des normes nationales, le personnel qui fait appel à des méthodes non destructives (par exemple la radiographie industrielle et la technologie ultrasonore) pour analyser les matériaux.	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 600 certificats sont émis durant chaque année civile. 	LTM/DTM

Objectif n° 5 de RNCan : Fournir à la population canadienne un ministère géré avec efficacité et efficacie.

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
5.1 Gestion responsable Gérer de manière responsable les ressources humaines et financières de RNCan.	Poursuivre la transformation du SMM en un organisme moderne, axé sur les gens, souple et réceptif et améliorer le recrutement, la fidélisation du personnel et le bien-être au travail :		SMM
	(1) en mettant en place une main-d'œuvre inclusive, diversifiée et représentative;	<ul style="list-style-type: none"> Tous les employés suivent la formation sur l'équité en matière d'emploi et la diversité. La représentation de chacun des quatre groupes désignés (Autochtones, personnes handicapées, minorités visibles et femmes) concorde avec leur disponibilité respective sur le marché du travail, pour la plupart des groupes professionnels du SMM²¹. 	
	(2) en apportant des améliorations dans le domaine des langues officielles afin d'accroître le bilinguisme de la main-d'œuvre et d'ainsi mieux servir la clientèle d'un pays bilingue;	<ul style="list-style-type: none"> Tous les cadres satisfont à l'exigence linguistique CBC. Le plan sectoriel quant à la langue de travail est mis en œuvre et fait l'objet d'un contrôle. L'information et les services (par exemple en direct) offerts au public sont d'une qualité équivalente dans les deux langues officielles. 	
	(3) en mettant en œuvre au SMM la stratégie ministérielle d'apprentissage et de perfectionnement professionnel, afin de s'assurer que le personnel du SMM dispose des compétences et des connaissances nécessaires pour continuer à élaborer des politiques valables, à effectuer une recherche novatrice et à offrir des programmes et des services excellents à la population canadienne;	<ul style="list-style-type: none"> Tous les employés mettent à jour leur plan d'apprentissage chaque année. On offre à tous les employés le temps et les ressources qui leur permettront de prendre part à 15 journées d'activités d'apprentissage non obligatoires au cours des trois prochaines années. 	
	(4) en réalisant au SMM la version de 2002 du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux et en abordant les questions soulevées par les employés;	<ul style="list-style-type: none"> On élabore et met en œuvre des plans d'action afin de régler les problèmes signalés par les employés. 	
	(5) en élaborant des plans de relève pour les postes de cadre et les postes spécialisés afin de garantir une relève ordonnée et de faire en sorte que les gens se réalisent pleinement;	<ul style="list-style-type: none"> Les postes de cadre et les postes spécialisés sont comblés sans aucune interruption des programmes et des services. 	
	(6) en encourageant les nouveaux employés à participer au programme d'orientation du SMM et les employés qui quittent à prendre part à une entrevue de fin d'emploi ou encore à remplir le questionnaire de départ.	<ul style="list-style-type: none"> Tous les nouveaux employés participent au programme d'orientation. Les sondages indiquent que les nouveaux employés sont satisfaits du programme d'orientation. Tous les employés qui quittent prennent part à une entrevue de fin d'emploi ou remplissent le questionnaire de départ. D'après les commentaires des employés qui quittent, la haute direction du SMM prend des mesures afin d'améliorer le milieu de travail. 	
	Favoriser une fonction de contrôle moderne, particulièrement en ce qui concerne les différents gestionnaires, afin de veiller à ce que l'exécution des programmes du SMM et la prestation des services du SMM soient efficaces et efficaces :		
	(1) en établissant un solide dialogue sur les valeurs et l'éthique parmi le personnel du SMM;	<ul style="list-style-type: none"> Un tiers du personnel assiste aux séances sur les valeurs et l'éthique. Un cadre sectoriel de valeurs et d'éthique est élaboré et appliqué. 	
	(2) en participant à l'introduction du cadre ministériel d'évaluation et de gestion des risques;	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation et la gestion des risques sont intégrées à la prise des décisions opérationnelles au SMM. 	

Objectif n° 5 de RNCan : Fournir à la population canadienne un ministère géré avec efficience et efficacité. (fin)

OBJECTIF DE RNCan	ACTIVITÉ DU SMM	MESURE DE LA RÉUSSITE	PRINCIPALE RESPONSABILITÉ
<p>5.2 Amélioration continue Améliorer continuellement les produits, les services et les activités de RNCan. (fin)</p>	<p>Accroître, mettre à jour et vérifier le contenu de l'intranet du SMM (<i>Perspectives</i>), afin de veiller à ce que cet intranet évolue de façon à répondre aux besoins du personnel du SMM et à ce que l'information qui y est présentée soit actuelle et utile.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel du SMM indique que l'information figurant sur l'intranet est opportune, informative et utile. 	<p>DIIS</p>

Notes

1. Les exportations mondiales sont maintenant dix fois plus importantes qu'elles l'étaient en 1950 et se sont constamment accrues plus rapidement que le PIB. Les investissements étrangers ont augmenté encore plus rapidement que cela. Le flux des opérations de change est monté en flèche pour s'établir à plus de 1,5 billion de dollars par jour, alors qu'il était de 15 milliards de dollars en 1973, lorsque le régime du cours du change fixe s'est effondré. [Retour](#)
2. Voir http://www.worldbank.org/wbi/B-SPAN/sub_kumi_naidoo.htm. [Retour](#)
3. Voir <http://econ.worldbank.org/prr/CivilWarPRR>. [Retour](#)
4. Recueil des accords internationaux en matière d'environnement - troisième édition : http://www.ec.gc.ca/international/multilat/compendium_french.htm. [Retour](#)
5. La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) a récemment fait l'objet d'une révision obligatoire après cinq ans de mise en oeuvre; le projet de loi C-9 (http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/chambus/house/bills/government/C-9/C-9_2/C-9_cover-F.html), appelé à devenir la nouvelle LCEE, a été étudié en première lecture à la Chambre des communes, examiné par le comité pertinent et présenté de nouveau à la Chambre en janvier 2003; la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) (<http://lois.justice.gc.ca/fr/C-15.31/index.html>) et la *Loi sur les espèces en péril* (http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/chambus/house/bills/government/C-5/C-5_4/C-5_cover-F.html) ont reçu la sanction royale en décembre 2002. [Retour](#)
6. Le mécanisme de développement propre, l'application conjointe et l'échange international de crédits de dioxyde de carbone visent à favoriser le transfert de technologies des pays signataires du Protocole de Kyoto aux pays non signataires de ce protocole, aux fins d'une production propre et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. [Retour](#)
7. Voir <http://www.sustainability-index.com>. [Retour](#)
8. Source : Sommaire de *Breaking New Ground: Mining, Minerals and Sustainable Development*, International Institute for Environment and Development and the World Business Council for Sustainable Development, 2002, ISBN : 1 85383 907 8, www.earthprint.com. [Retour](#)
9. Voir <http://www.innovationstrategy.gc.ca/cmb/innovation.nsf/pages/index>. [Retour](#)
10. Voir http://mmsd1.mms.nrcan.gc.ca/roundtable/home_f.html. [Retour](#)
11. Voir <http://www.innovationstrategy.gc.ca/cmb/innovation.nsf/MenuF/DocCles40>. [Retour](#)
12. Voir http://www.tbs-sct.gc.ca/mhrm-mgrh/ovhi-apps-PR_f.asp?printable=True. [Retour](#)
13. Voir http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&page=PCOSecretariats&sub=mpsp&doc=pmp_dma_priorities_f.htm. [Retour](#)
14. Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie. [Retour](#)
15. Voir l'objectif 3.2 pour obtenir de plus amples renseignements sur les liens entre les sciences et la politique. [Retour](#)
16. Un dispositif de commande est un mécanisme permettant de déplacer ou de contrôler un élément indirectement au lieu de manuellement. [Retour](#)
17. Cette activité est étroitement liée à celle de la section 3.1(2) du présent plan. [Retour](#)
18. Selon le principe de l'utilisation sécuritaire, les minéraux et les métaux, et les biens qui en renferment, peuvent être produits, utilisés, réutilisés, recyclés et retournés à l'environnement d'une façon conforme aux règles du développement durable. [Retour](#)
19. Le Processus de Kimberley découle d'une série de réunions intergouvernementales tenues en mai 2000 par le gouvernement de l'Afrique du Sud en vue de faire échec au commerce illégal de diamants bruts. Les 35 principaux pays qui produisent et utilisent des diamants et en font le commerce participent à ce processus. [Retour](#)
20. L'écoefficacité consiste à faire plus avec moins ou à réduire au minimum les coûts et à optimiser la valeur. En pratique, l'écoefficacité vise trois objectifs fondamentaux : 1) augmenter la valeur des biens ou des services; 2) optimiser l'utilisation des ressources; 3) réduire les incidences environnementales. [Retour](#)
21. Les estimations de la disponibilité de certains groupes désignés sur le marché du travail semblent inexactes dans le cas de plusieurs groupes professionnels. [Retour](#)